

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1834

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 37

À la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« adopté »

le mot :

« décidée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.